



# Dynamiques du développement en Afrique 2022

mercredi 14 septembre 2022

## **Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable**

**Union Africaine**

**OCDE**

**2022**

La publication *Dynamiques du développement en Afrique* tire les leçons des expériences des cinq régions du continent Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest pour développer des recommandations en matière de politiques publiques et partager les bonnes pratiques sur l'ensemble du continent. Étayé par les statistiques les plus récentes, son décryptage des dynamiques de développement vise à permettre aux leaders africains de réaliser la vision stratégique de l'Agenda 2063 à tous les niveaux : continental, régional, national et local. Cette édition 2022 cherche à expliquer comment les chaînes de valeur régionales peuvent accélérer la transformation productive des pays africains, pour une reprise économique durable suite à la pandémie de COVID-19. L'analyse cible les domaines d'action où les acteurs privés et publics peuvent soutenir les chaînes de valeur régionales lors de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Les entreprises du continent peuvent notamment tirer parti des innovations numériques pour réduire les coûts de production, et les gouvernements déployer des politiques en faveur du développement des compétences, de la passation des marchés publics et des investissements étrangers pour renforcer les liens productifs. Deux chapitres examinent le rôle de la coopération continentale pour tirer parti des tendances mondiales et des initiatives africaines. Les cinq autres chapitres proposent des recommandations adaptées à des chaînes de valeur spécifiques dans chacune des régions. Cette publication entend nourrir le débat entre gouvernements, citoyens, entrepreneurs et chercheurs. Fruit de la collaboration entre la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE, elle propose une nouvelle coopération entre pays et entre régions, tournée vers l'apprentissage mutuel et la préservation des biens communs.